

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
1^{er} JUILLET 2011.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE, à l'unanimité avec 22 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'administration du 1^{er}
juillet 2011 joint en annexe.**

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 17 OCT. 2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 4-3 : APPROBATION DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS ET DES RISQUES POUR LES USAGERS DE L'ANNÉE 2011.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU le décret n° 95-482 du 24 avril 1995 modifié, relatif aux comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis du Comité hygiène et sécurité du 27 mai 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 23 voix pour, le Programme annuel de prévention des risques professionnels et des risques pour les usagers de l'année 2011, joint en annexe.

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 17 OCT. 2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-1-1 : APPROBATION DE L'INTÉGRATION COMPTABLE DU PATRIMOINE
IMMOBILIER REMIS EN DOTATION A L'UNIVERSITÉ SELON LA MÉTHODE DES
COMPOSANTS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- VU l'instruction comptable n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité avec 24 voix pour,

APPROUVE la comptabilisation des bâtiments et terrains selon l'évaluation de France Domaine réalisée en valeurs vénale en date du 31/12/2009 (Annexes 1.1 et 1.2 ci-jointes).

APPROUVE les opérations apportées à l'actif suite à l'intégration en valeurs vénales (Annexe 2 ci-jointe).

APPROUVE le changement de méthode relative à la comptabilisation des actifs par l'utilisation des composants :

- le nombre et la nature des composants,
- les ratios de leur décomposition (en l'absence d'un ou plusieurs composant(s), la ou les valeur(s) correspondante(s) sont intégrées dans le composant « structure et ouvrages assimilés » de l'immeuble concerné),
- les durées d'amortissement des biens neufs,
- les durées résiduelles d'amortissement pour les bâtiments de l'Université :



Nature du composant	Durée d'amortissement (bien neuf)	Durées résiduelles d'amortissement	Ratio de décomposition
Structure et ouvrages assimilés	50 ans	Pour les 87 bâtiments évalués et comptabilisés, le détail de ces durées est proposé en annexe 3 ci-jointe	77.7 %
Menuiseries extérieures	25 ans		3.3 %
Chauffage collectif	25 ans		3.2 %
Etanchéités	15 ans		1.1 %
Ravalement avec améliorations	15 ans		2.1 %
Electricité	25 ans		5.2 %
Plomberie, sanitaire	25 ans		4.6 %
Ascenseurs	15 ans		2.8 %

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 17 OCT. 2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-1-2 : APPROBATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DÉPRÉCIATION DU
COMPTE 267 « CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, à l'unanimité avec 23 voix pour, l'écriture de régularisation du compte 267 "créances rattachées à des participations", pour un montant de 287 887,56 euros.

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-2 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION
D'EMPLOIS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis du Comité technique paritaire du 19 septembre 2011 ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, avec 8 voix contre et 13 voix pour, la publication du poste de maître de conférences n°0164 (Didactique des langues) ;

APPROUVE avec 8 abstentions et 14 voix pour, les autres demandes de publications d'emplois vacants ou susceptibles de l'être, et de transformations d'emplois, concernant les enseignants-chercheurs et les enseignants, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe :

- 23 postes de professeurs,
- 47 postes de maîtres de conférences,
- 22 postes d'enseignants du second degré.

Cette campagne de recrutement a vocation à permettre à l'établissement d'assurer ses missions de formation et de recherche mais aussi :

- l'accompagnement des projets du Grand emprunt et des Labex,
- le soutien aux axes émergents de l'établissement (Filière Europe, Quartier de la Création, Gérontopôle),
- l'accompagnement des équipes nouvelles issues d'une restructuration recherche,
- la poursuite de la politique de redéploiement interne.

Cette campagne 2012 prévoit qu'un certain nombre de postes sont gelés, notamment dans le cadre de restructuration recherche ou de composante.

APPROUVE, avec 4 abstentions et 18 voix pour, les demandes de publications d'emplois vacants ou susceptibles de l'être, et de transformations d'emplois, concernant les personnels BIATOSS, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe :

- 12 postes sont ouverts au concours,
- 6 redéploiements sont prévus,

- 3 postes à l'IUFM sont gelés en attente de la restructuration de la filière inter-universitaire de formation des enseignants des premier et second degré.

Nantes, le 30 septembre 2011
Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 17 OCT. 2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-3 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT
A L'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES OU DE LA
PRIME DE RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis du Comité technique paritaire du 19 septembre 2011 ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;
- VU l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire du 22 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, avec 3 abstentions et 18 voix pour, les listes des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la Prime de responsabilités pédagogiques ou de la Prime de charges administratives telles que décrites dans les annexes ci-jointes.

Nantes, le 30 septembre 2011
Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-4 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS
DU SECOND DEGRÉ A L'UNIVERSITÉ DE NANTES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU la circulaire n°2011-1016 du 29 juillet 2011 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU l'avis du Comité technique paritaire du 19 septembre 2011 ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, avec 3 abstentions et 18 voix pour, les modalités de recrutement des enseignants du second degré telles que définies ci-dessous :

L'Université assurera la publicité des postes à pourvoir, sur l'application ministérielle Galaxie, ainsi que sur son site internet.

Des commissions *ad hoc* seront constituées, composées d'au moins :

- un enseignant du second degré
- un spécialiste de la discipline concernée
- un membre de la composante d'affectation
- un enseignant-chercheur de l'établissement

Au moins un enseignant-chercheur devra appartenir à une composante autre que la composante de localisation du poste ; un représentant de la Mission Langues sera associé pour les recrutements le nécessitant.

Le Président arrêtera la composition de chaque commission de recrutement sur proposition du Directeur de la composante concernée et désignera le président de la commission. La composition de chaque commission de recrutement fera l'objet d'un affichage, notamment dans les composantes concernées.

Ces commissions seront chargées d'examiner les dossiers et d'auditionner les candidats. Les dossiers retenus, classés le cas échéant par ordre de préférence, seront ensuite transmis au président de l'Université.

Par ailleurs, le président de la commission de recrutement rédigera un rapport sur le déroulement des opérations de recrutement, sur l'examen des dossiers et l'audition des candidats. Ce rapport sera transmis au Président de l'Université en même temps que la liste des candidats retenus.

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-5 : APPROBATION DE LA RECRÉATION DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis du Comité technique paritaire du 19 septembre 2011 ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, avec 3 abstentions et 18 voix pour, la recréation de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires commune à l'ensemble des personnels non titulaires exerçant leur fonction à l'Université de Nantes et dont les règles de fonctionnement sont définies par l'établissement dans l'arrêté joint en annexe.

Nantes, le 30 septembre 2011
Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 17 OCT. 2011



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-6-1: APPROBATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA PREMIÈRE ANNÉE
COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;
- VU** l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire du 22 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, avec 3 abstentions et 18 voix pour, la Réglementation de la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) jointe en annexe à la présente délibération.

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOÏNTE

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : / 6 OCT. 2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-6-2 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION DE FORMATIONS OU DE
MODIFICATION DE RÉGLEMENTATIONS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;
VU l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire du 22 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, avec 3 abstentions et 18 voix pour, les demandes suivantes :

Demandes de création de formations

- UFR 903 Odontologie : création d'une attestation de formation aux actes bucco-dentaires sous sédation consciente par inhalation de MEOPA
- UFR 901 Médecine : création du DIU « Coordonnateur de soins en gérontologie (gestionnaire de cas) »

Demandes de modification de réglementations

- UFR 901 Médecine :
 - Modification de la réglementation de la 2ème année du diplôme de formation générale en sciences médicales
- UFR 903 Odontologie :
 - Demande de modification des modalités de contrôle des connaissances des CES (Certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire)
 - Modification de la maquette de l'attestation d'études universitaires en implantologie
 - Tableau d'équivalence entre PCEO2 et DCEO2
- UFR 911 IGARUN :
 - Demande de modification du DIU Développement durable appliqué

dont les dossiers sont joints en annexe.

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes



Yves LECOINTE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-7 : APPROBATION DE LA CHARTE RELATIVE AUX DIPLÔMES DÉLIVRÉS EN
PARTENARIAT INTERNATIONAL**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis du Conseil universitaire des relations internationales du 16 juin 2011 ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;
- VU l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire du 22 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, avec 3 abstentions et 18 voix pour, la Charte relative aux diplômes délivrés en partenariat international, jointe en annexe.

Nantes, le 30 septembre 2011
Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-9 : APPROBATION DU PROJET DE CRÉATION DE LA «PLATE-FORME
RÉGIONALE DE FORMATION CONTINUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE»
ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPEEN DE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
 VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
 VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Avec 3 abstentions et 18 voix pour,

APPROUVE le projet de « Plate-forme régionale de formation continue pour le développement durable » dont le budget prévisionnel s'élève à 932 272 € ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les années 2011-2013 :

COÛT TOTAL DU PROJET 2011-2013	932 272 €	100%
Montant de la subvention européenne sollicitée	466 136 €	50%
Montant total des autres aides publiques – Nantes Métropole	35 000 €	3.75%
Part totale du maître d'ouvrage (répartition ci-après)	431 136 €	46.25%
- Université de Nantes	264 336 €	28.35%
- Partenaires : Université d'Angers, Université du Maine, CNAM Pays de la Loire, AFPA Pays de la Loire, réseau des CFA/CFPPA Pays de la Loire	166 800 €	17.90%

APPROUVE le dossier de demande de subvention au Fonds européen de développement régional (FEDER) d'un montant de 466 136 euros, joint en annexe.

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes



Yves LECOINTE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-10 : APPROBATION DE LA CONSITUTION D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC NANTES MÉTROPOLÉ EN VUE DES TRAVAUX DE
SÉCURISATION DE L'IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR DE L'UFR MEDECINE,
ET DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ A LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Avec 3 abstentions et 18 voix pour,

APPROUVE le principe de convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'Université de Nantes et Nantes Métropole en vue de la rénovation de l'immeuble de grande hauteur (IGH) de l'UFR de Médecine, dont le projet est joint en annexe ;

DÉCIDE que les travaux seront réalisés sous réserve de disponibilité des crédits ;

AUTORISE le Président de l'Université à signer la convention constitutive du groupement ;

DÉSIGNE en qualité de représentant de l'Université à la Commission d'appel d'offres (CAO) :

- le Vice-président en charge du Patrimoine, titulaire ;
- le directeur de la Division du patrimoine immobilier, suppléant.

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECCOINTE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-11 : APPROBATION DE CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ
ABSOLUE DE SERVICE ET DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU les délibérations du Conseil d'administration de l'Université de Nantes des 1^{er} octobre 2010 et 25 mars 2011
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Avec 3 abstentions et 18 voix pour,

APPROUVE les concessions de logement par nécessité absolue de service suivantes, au bénéfice de personnels de l'Université en fonctions à l'IUT de Nantes :

- 1. un appartement de type 3, sis 2 avenue du Professeur Rouxel à Carquefou, d'une surface de 65,37 m², au bénéfice d'un opérateur logistique, M. Christian JAVOURAY ;**
- 2. un appartement de type 3, sis 76 rue Gaston Turpin à Nantes, d'une surface de 65,25 m², au bénéfice d'un opérateur logistique, M. Éric TARDIF ;**
- 3. un appartement de type 3, sis 78 rue Gaston Turpin à Nantes, d'une surface de 97,85m², au bénéfice d'un agent d'accueil, Mme Marie-Noëlle HARROUET ;**
- 4. un appartement de type 3, sis 7 rue de Courson à Nantes, d'une surface de 88,58 m², au bénéfice d'un technicien électricité, M. Fabrice BOISRAME.**

Ces concessions comportent la gratuité du logement nu et l'occupant bénéficie d'une franchise des prestations accessoires, dont le montant a été plafonné par le Conseil d'administration dans sa délibération du 25 mars 2011 à un montant de 1 906 euros avec chauffage collectif et 2 540 euros sans chauffage collectif.

APPROUVE une convention d'occupation précaire jusqu'au 31 août 2012 conclue avec M. Hakim CORNET, portant sur un logement de type 6 sis 23 rue du Recteur Schmitt à Nantes, moyennant un loyer mensuel hors charges de 607 euros conforme à l'estimation de France Domaine, les charges et taxes étant à la charge de l'occupant.

APPROUVE un avenant de prolongation jusqu'au 2 octobre 2012 d'une convention d'occupation précaire conclue avec Mme LE GALL, portant sur un logement de type 4 sis 23 rue du Recteur Schmitt à Nantes.

Nantes, le 30 septembre 2011
Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 17 OCT. 2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 septembre 2011

**POINT 5-12 : APPROBATION DU PROJET DE RECHERCHE ReoC3, DE LA DEMANDE DE
SUBVENTION AFFÉRENTE, ET DE TARIFS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation ;
- VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 20 septembre 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Avec 3 abstentions et 18 voix pour,

APPROUVE le projet de recherche du CREN ReoC3 « L'enseignement renforcé du Reo *mā'ohi* au cycle 3 comme prévention et lutte contre l'illettrisme » et la demande de subvention d'un montant de 41 688 € au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ;

APPROUVE les tarifs détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Nantes, le 30 septembre 2011

Le Président de l'Université de Nantes


Yves LECOINTE

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 17 OCT. 2011